





156687

5

NOTE

SUR TROIS CENTS NOUVEAUX EX-VOTO

DE CARTHAGE,

PAR

M. PHILIPPE BERGER.

(Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*,
séance du 13 août 1886.)

Le P. Delattre vient d'envoyer à M. le Secrétaire perpétuel, pour la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, les estampages de près de trois cents nouveaux ex-voto à Tanit et à Baal Hammon. Ces ex-voto proviennent tous de la tranchée où M. de Sainte-Marie avait trouvé, en 1874-1875, deux mille de ces petits monuments et qui n'a cessé depuis d'en fournir. M. Renan, à qui j'ai communiqué le résultat de leur dépouillement, veut bien m'engager à donner à l'Académie quelques détails sur le contenu de ces nouvelles inscriptions.

L'envoi du père Delattre, malgré la monotonie habituelle de ces sortes de textes, est particulièrement riche. Il comprend près de cinquante inscriptions qui se distinguent par des titres honorifiques, des noms de métier ou des formules insolites. Les estampages ont été pris avec un soin qui facilite beaucoup la lecture.

Je citerai en première ligne l'inscription n° 221. En voici le texte et la traduction :

9 99 4X 609749 99
 799749 99 797409
 799749 99 797409
 09 99 7997 4X 7997 99
 0999 99 79 609 7974 7
 [Xy]A[9m X79]

Cippe de Moloc-Baal, qu'a voué Bo-
dastoret, fils de Bomilcar, (fils de)
Bodastoret, fils de Bomilcar,
fils de Corebim, à la mère, la grande
Pené Baal et au seigneur Baal-
Hammon; qu'ils entendent sa voix et le bénissent!

Cette inscription reproduit presque mot à mot, à l'exception des noms propres, l'inscription 195 du *Corpus*, qui est très mutilée et dont le texte avait été rétabli par conjecture.

Dans l'inscription 195, la partie inférieure, la seule que nous possédions, débutait par trois lettres, brisées par le milieu, et qu'on avait cru pouvoir lire : *לרחל להנה* [לח] «A la mère, à la grande dame Tanit», formule nouvelle d'une certaine importance, parce que Tanit, que l'on considère en général comme une déesse vierge, y est traitée de déesse mère. C'est la *Juno Cælestis* à côté de la *Virgo Cælestis*⁽¹⁾.

⁽¹⁾ On trouvera ce double caractère de la grande déesse de Carthage déjà signalé dans la *Trinité carthaginoise* (extrait de la *Gazette archéologique*), Paris, Maisonneuve, 1881, p. 17-21. Cf. *L'ange d'Astarté, Mémoire pour le cinquanteaire de M. le prof. Reuss*, Paris, Fischbacher, 1879, p. 48.

S'appuyant sur le caractère insolite de cette dédicace et sur la place qu'elle occupe, non pas au début de l'inscription, mais à la fin, le *Corpus* ajoutait : «Necesse est titulo formam a solita diversam fuisse, et vix dubitamus quin initium tituli sic restituamus : Cippus Malac-Baalis quem vovit N., filius N., matri magnæ Tanitidi.»

Quelle n'a pas été ma satisfaction, en parcourant l'inscription du père Delattre, de voir les mots לאם לרבח פן בעל écrits en toutes lettres à la même place que sur l'inscription 195. Reportant aussitôt mes yeux sur la première ligne, j'y ai lu le titre נב סלך בעל «cippe de Moloc-Baal». La nouvelle inscription du père Delattre vient donc confirmer, lettre pour lettre, la conjecture imprimée dans le *Corpus* et qui aurait pu paraître trop hardie à certains esprits. C'est une nouvelle inscription à ranger dans la catégorie de ces pierres sacrées qui portaient le nom d'un dieu et étaient dédiées, suivant une habitude assez commune en Grèce, à une autre divinité⁽¹⁾.

On remarquera que, dans l'inscription du père Delattre, le nom de Tanit est omis. Le cippe est dédié «à la Mère, la grande Penê-Baal». C'est la première fois que nous voyons la grande déesse de Carthage désignée uniquement par son épithète divine de Penê-Baal «Face de Baal», qui prend la valeur d'un nom propre.

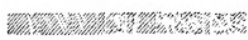
La ligne 3 peut prêter à quelques doutes; elle répète textuellement la ligne 2, et l'on a omis entre les deux lignes le mot «fils de». On peut se demander si le graveur n'a pas recommencé deux fois par erreur la même ligne; pourtant la

⁽¹⁾ M. Heuzey a appelé l'attention sur cette sorte de monuments à propos de la pierre sacrée d'Antipolis (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXV, p. 99 et suiv.). Le petit dieu, qui prend la parole sur cette pierre, s'intitule «Terpon, ministre de l'auguste déesse Aphrodite»; c'est donc une sorte de petit Amour. Qui sait si le nom de «mère», que porte Tanit sur nos cippes divins, n'indique pas une relation analogue entre Moloc-Baal et la grande déesse de Carthage. Voir Ph. Berger, *L'ange d'Astarté*, p. 49.

répétition des mêmes noms propres est si fréquente sur les inscriptions phéniciennes, qu'on ne saurait en tirer un argument; il faut plutôt supposer que c'est l'identité des deux lignes qui aura fait omettre au scribe le mot *ben*.

A la ligne 4 enfin, le nom *צרב* est douteux. Jamais encore je ne l'ai rencontré. Le nom *צר*, même comme nom propre d'homme, est plus fréquent; on voudrait donc pouvoir lire *צר בן צר* « fils de *Cor* »; mais que faire alors des deux lettres *בם*? On pourrait être tenté d'y chercher le mot hébreu *בָּמֶה*, *Bamés*, mais cela ne mène à rien de satisfaisant; je crois qu'il vaut mieux les rattacher au nom propre qui précède.

Une autre inscription, malheureusement fruste, présente un intérêt non moindre. Elle est divisée en deux registres. Nous possédons le bas du registre supérieur et le haut du registre inférieur. L'inscription d'en haut est tracée en très gros caractères. Voici ce qu'elle porte :


 [בן] חמלכת
 אשמנחלץ בן נר-
 נא

Cela a tout l'air de la fin d'un ex-voto ordinaire.

L'inscription d'en bas est beaucoup plus fine; malheureusement elle a beaucoup souffert. Voici ce qu'on y lit :

בכת לתנת פן בעל ולאדן לל
 יחמהנת ז אש נר
 בן חמלכת ב
 נא תב

On pourrait croire au premier abord qu'il s'agit d'un second ex-voto fait sur la même pierre par une autre personne.

L'examen attentif de l'inscription exclut cette hypothèse. En effet, la formule ordinaire **אש נדר** «vœu fait par» est remplacée par les mots **יתן המתנה** «a donné ce présent...». La suite est mutilée; mais ces mots semblent indiquer qu'il ne s'agit pas d'un ex-voto **נדר**, mais de l'accomplissement d'un **vœu** fait par un autre.

Quel était celui qui a payé la dette de l'auteur du premier **vœu**? Selon toutes les vraisemblances son fils. En effet, au milieu de la cassure des lignes 3 et 4, après **בן המלכה**, nous lisons, **ב...נ...נא**, ce qu'il faut restituer de la manière suivante : «...fils de Hamilcat, fils d'[Esmunhalac, fils de Ner]go». C'est la même généalogie que dans l'inscription d'en haut, prolongée probablement d'une génération. On devrait donc s'attendre à trouver dans ce qui précède le souvenir du **vœu** fait par le père, et l'on est presque obligé de combler la lacune des lignes 2-3 de la façon suivante : «a donné ce présent-ci [qu'avait voué son père, N. . .], fils de Hamilcat». Au premier aspect, la lecture de l'inscription semble justifier cette hypothèse. En effet, immédiatement après **מתנה**, je lis les lettres **אש נדר** qui semblent être le commencement de la formule **אש נדר** «qu'avait voué». Mais un examen scrupuleux des lettres qui suivent et qui sont à moitié perdues dans la cassure, prouve qu'il faut lire, non pas **אש נדר**, mais **אש נרגא**, ce qui ne donne aucun sens. Il n'y a guère d'autre moyen de se tirer de cette impasse, que d'admettre une erreur du graveur, qui aurait écrit **אש נרגא** pour **אש נדר**, erreur qui n'est pas invraisemblable. Je n'ose toutefois donner la correction pour certaine, parce qu'il est toujours dangereux de greffer une correction sur une cassure. Peut-être aussi manquait-il une ligne de plus que nous ne l'avons supposé à l'inscription du haut. En tous cas, celle du bas est complète; car, à la ligne 7, après **Nergo**, on lit la formule **תב[רכא]** qui marque la fin de l'inscription.

Voici, de toute façon, comment devait se lire l'inscription :

[39] 𐤃𐤕𐤕𐤕𐤕 [993 𐤕𐤕] 1
 [9] 3 39 𐤕𐤕𐤕𐤕𐤕𐤕𐤕 2
 𐤕𐤕 3
 [𐤕] 𐤕𐤕𐤕 39 𐤕𐤕𐤕𐤕 𐤕𐤕 39 𐤕𐤕𐤕𐤕 𐤕𐤕𐤕𐤕 4
 [𐤕𐤕] 93 𐤕𐤕 3 𐤕𐤕𐤕𐤕𐤕 [39] 𐤕 [39] 5
 [𐤕𐤕] 3 [𐤕𐤕𐤕 39] 𐤕𐤕𐤕𐤕 39 6
 [𐤕𐤕] 93 𐤕𐤕 [93 39] 7

Ce qu'il faut peut-être rétablir de la façon suivante :

- 1 [Vœu fait par] Hamilcat, [fils de]
- 2 Esmunhalaç, fils de Ne[r]-
- 3 go.
- 4 A la grande Tamit Pené-Baal, et à [notre] seigneur Baal
- 5 [Hammon]; a donné ce présent-ci, [qu'avait voué son père],
- 6 [Nergo], fils de Hamilcat, fils [d'Esmunhalaç],
- 7 [fils de Ner]go. [Qu'elle le bénisse!]

Cette inscription renverse, si elle avait encore besoin d'être renversée, l'hypothèse de ceux qui veulent, encore aujourd'hui, voir dans ces ex-voto des inscriptions funéraires.

Les inscriptions du père Delattre présentent encore beaucoup d'autres particularités dignes d'intérêt; sur l'une d'entre elles, qui n'est plus qu'un fragment, je lis les mots :

𐤕𐤕 𐤕𐤕𐤕 𐤕𐤕 . . . Hannon, prêtre
 𐤕𐤕 𐤕𐤕 𐤕𐤕 𐤕𐤕 𐤕 de Baal-Samém.

Le nom de *𐤕𐤕𐤕 𐤋𐤍* «le Dieu du Ciel» ne s'était rencontré jusqu'à présent qu'en Phénicie, à Oum el-Aouamid⁽¹⁾. Sur une autre, nous trouvons mentionné un dignitaire qui était déjà connu par les inscriptions de Chypre⁽²⁾ et qu'on s'étonnait de n'avoir pas encore trouvé à Carthage, c'est l'«interprète» *𐤕𐤕𐤕*. Toutes ces inscriptions paraîtront dans le prochain fascicule du *Corpus*, qui est déjà sous presse et qui a été remanié pour les recevoir. Malgré le retard occasionné par ces remaniements, la Commission espère qu'elles pourront être livrées à la publicité à la fin de l'année.

(1) *Corp. inscr. semit.*, n° 7.

(2) *Ibid.*, nos 22, 44, 88.